

08 - INT - 152



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 18.11.08

Scanné le 19.11.08

Interpellation : En s'arrêtant trop sur les primes, on en oublierait les coûts de la santé dans notre canton, non ?

Développement :

En sa qualité de chef de la santé et des hôpitaux vaudois, Monsieur le CE d'Etat P.-Y. Maillard développe une activité dynamique et très combative, en soi appréciable. Il ne manque pas de souligner, dans ce contexte, le poids que représentent les primes d'assurance maladie pour les ménages. Si je peux comprendre cette préoccupation que je partage, je souhaiterais savoir comment il analyse et apprécie l'évolution des coûts de la santé, dans le canton de Vaud en particulier, sachant que les primes sont le reflet de ces coûts. Il apparaît à cet égard que l'évolution des coûts dans notre canton connaît, après une accalmie en 2006, une progression à nouveau très sensible. Selon les statistiques de l'OFSP, cette croissance qui n'était encore que de 2,7% en 2007, frise pour les 9 mois de 2008, janvier à septembre, les 5% de croissance (+4.81%). Et au nombre des domaines dont la croissance est très marquée, il y a les hôpitaux vaudois: + 11,29% pour le domaine ambulatoire et + 5,75% pour le stationnaire. Or les coûts hospitaliers, sur lesquels le Conseil d'Etat a une influence directe, représentent 40% des coûts totaux de l'assurance de base.

Le Conseil d'Etat a par ailleurs modifié les régions des primes du canton, fusionnant Lausanne, la région la plus coûteuse avec l'ancienne région 2, plus favorable en termes de coûts. Ce qui a fait l'objet d'une autre interpellation.

Voici mes questions:

1. Le Conseil d'Etat confirme-t-il la progression globale des coûts pour 2008 dans le canton de Vaud?
2. Le Conseil d'Etat confirme-t-il la progression des coûts dans le domaine hospitalier?
3. Comment explique-t-il la progression très forte des coûts dans le domaine ambulatoire?
4. Comment explique-t-il la hausse des coûts dans le stationnaire de 3,8% en 2008 alors qu'il y avait une baisse 3,4% en 2007?
5. Y a-t-il eu un retard organisé dans la transmission des factures, destiné à alléger artificiellement l'évolution globale des coûts, en 2007?
6. Comment le conseil d'Etat explique-t-il la différence sensible des coûts entre le stationnaire et l'ambulatoire. Y a-t-il eu transfert de charges du stationnaire vers l'ambulatoire, permettant ainsi de décharger le canton, puisque l'ambulatoire est entièrement à la charge des assureurs alors que dans le stationnaire, il paie la moitié des prestations dispensées?
7. Quelles mesures le Conseil d'Etat entend-il prendre pour maîtriser les coûts hospitaliers?
8. Une restructuration, voire des fermetures d'hôpitaux ne sont-elles pas nécessaires, au profit de structures moins coûteuses et plus légères?
9. Comment le Conseil d'Etat explique-t-il que le CHUV soit notablement plus cher que l'hôpital universitaire de l'île à Berne.
- Le coût moyen par cas au CHUV serait de Fr. 10'400.- contre Fr. 9'150.- pour l'île dont les cas sont plus lourds et plus nombreux (Différence de 13%).

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Puidoux, le 17.11.2008 - Eric Bonjour, Député – (NE SOUHAITE PAS DEVELOPPER)

OK 19